

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): J'ai une autre question complémentaire. Le ministre peut-il nous dire si le ministère s'est assuré que les conditions de vol à Chicago et à New-York, dont il est question actuellement, sont telles que deux pilotes puissent manœuvrer un gros avion en toute sécurité?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, voilà une décision d'ordre technique qu'on doit laisser aux techniciens. Je crains de ne pouvoir dire ici de quels facteurs ces techniciens ont tenu compte. Toutefois, je le répète, nous suivons de très près cette question. Lorsque les techniciens ont pris une décision, ils se sont fondés sur une évaluation de cette situation en particulier.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CUBA—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU SORT DES MISSIONNAIRES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. McGrath (St-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Peut-il nous dire s'il a d'autres renseignements à nous communiquer touchant le sort des missionnaires canadiens à Cuba?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'ambassade du Canada à La Havane, qui s'est rendue dans la région Colon, nous fait savoir que la situation des prêtres et des religieuses s'est améliorée. Je m'attends à avoir d'autres renseignements à communiquer d'ici quelques jours. Le seul Canadien qui était séquestré la semaine dernière, c'est-à-dire John Darling, a été relâché jeudi ou vendredi.

LES AFFAIRES INDIENNES

SARNIA (ONT.)—ABANDON PRÉVU DES DROITS DE LA COURONNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Charlton (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, à la question que m'a posée vendredi dernier, le 12 mai, (page 4889 du *hansard*) le député de Peterborough, voici ma réponse:

Par le décret du conseil C.P. 680-1961 du 11 mai 1961, le gouverneur en conseil a rétrocedé à la réserve des terres qui avaient été cédées à la *Dimensional Investments Limited*, mais qui n'avaient pas été revendues par cette société. Ces terres seront administrées comme auparavant en vertu de la loi sur les Indiens. C'est tout ce dont il a été question jusqu'ici.

[L'hon. M. Balcer.]

LE BUDGET

INTERPELLATION À PROPOS DE LA DATE PROBABLE DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances s'il est en mesure de donner à la Chambre un indice de la date ou même de la date approximative de l'exposé budgétaire?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce ne sera pas possible de présenter l'exposé budgétaire ce mois-ci.

M. Argue: Après les élections complémentaires.

M. McIlraith: Maintenant nous le savons.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LE RAPPORT CLARK—INTERPELLATION AU SUJET DE L'ÉTUDE PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est-il en mesure de nous dire si le gouvernement compte prendre des mesures à la suite du rapport Clark?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à une question semblable tout dernièrement. Je ne puis donner la date exacte où ma réponse figure au compte rendu. Cependant, j'ai dit que la question était à l'étude.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Une autre question. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a décidé de présenter une mesure législative à ce sujet au cours de la présente session?

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit.

M. Argue: Le ministre ne sait jamais rien.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS TOUCHANT LA DURÉE DES RÉUNIONS DE COURSES ET LE NOMBRE DES COURSES

L'hon. E. D. Fulton (au nom du ministre de l'Agriculture) propose la 2^e lecture du bill n° C-89, tendant à modifier le Code criminel (réunions de courses). L'article 178 du Code criminel dispose qu'on peut tenir des gageures au pari mutuel sur les courses de chevaux, si le pari mutuel est exploité sous la surveillance d'un fonctionnaire nommé par le ministre de l'Agriculture. L'article fixe